

Note de synthèse relatif à l'étude complémentaire du Milan noir en période postnuptiale

Contexte de l'étude

Suite à la demande de compléments émise par la DREAL en octobre 2018, des passages complémentaires relatifs à la migration du Milan noir ont été réalisés pour répondre à cette demande.

La migration du Milan noir s'étale de mi-juillet à mi-septembre. Celle-ci est en partie suivie sur différents spots de migration. Ainsi, sur deux sites localisés au Sud de Francourt, (Montagne de la Serre et Creste), 90% des contacts ont été réalisés entre le 24 juillet et le 20 août. En se basant sur ces observations, 3 passages complémentaires ont été réalisés visant la migration du Milan noir, étalés entre le 20 juillet et le 15 août 2019.

Méthodologie relative aux expertises de terrain

Calendrier des passages sur site

Les expertises complémentaires relatives à l'étude du Milan noir se sont traduites par 3 passages en 2019, au cours de la période postnuptiale afin de caractériser la migration de ce rapace sur le site.

Figure 1 : Calendrier des passages d'observation

Dates de passages		Heures d'observation	Thèmes des observations
1	26 juillet 2019	12h00 à 17h00	Période postnuptiale – Protocole Milan noir
2	30 juillet 2019	09h59 à 14h20	
3	12 août 2019	11h00 à 16h00	

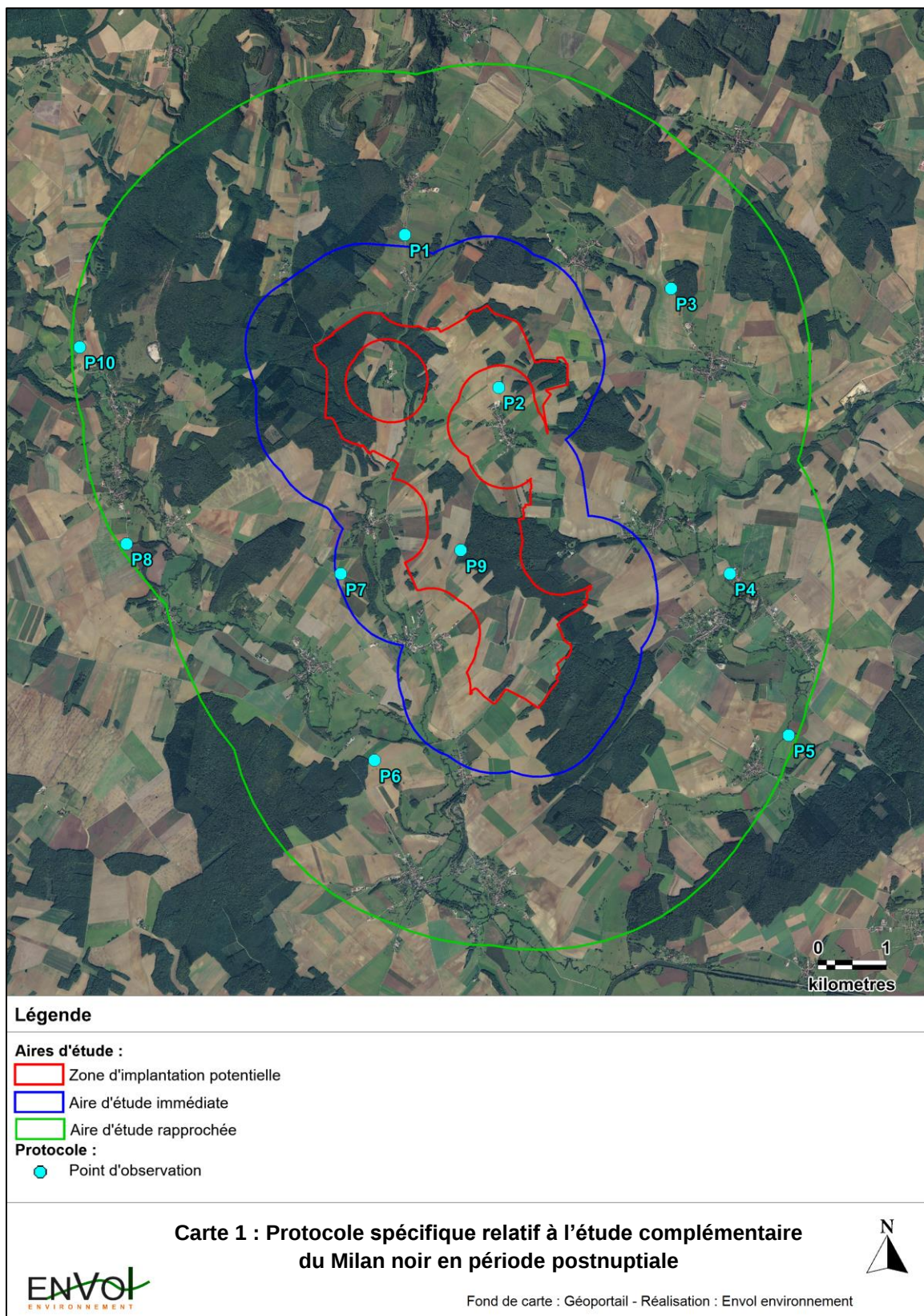
Le tableau présenté ci-après dresse une synthèse des conditions météorologiques rencontrées à chaque passage sur le site.

Figure 2 : Synthèse des conditions météorologiques par date de passage sur site

Dates		Nébulosité	T°C	Vent	Visibilité
1	26 juillet 2019	Couvert	31 à 33°C	Modéré	Bonne
2	30 juillet 2019	Dégagé à voilé	21 à 24°C	Faible	Bonne
3	12 août 2019	Nuageux	16 à 22°C	Nul à modéré	Bonne

Protocole de l'expertise de terrain

Le protocole spécifique au Milan noir a consisté à réaliser 10 points d'observation de 30 minutes répartis dans les 3,5 km autour de la zone d'implantation potentielle ainsi que des transects à faible allure entre chaque point.



Résultats des inventaires de terrain

➤ Analyse du cortège avifaunistique patrimonial :

Figure 3 : Tableau des espèces patrimoniales observées

Espèces	Effectif	Directive Oiseaux	Statuts de conservation	
			Statut nicheur en France	Statut « de passage »
Bondrée apivore	3	OI	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure
Milan noir	2	OI	Préoccupation mineure	Non applicable

Niveau de patrimonialité fort

Au cours des trois passages d'investigation, deux rapaces d'intérêt patrimonial ont été recensés sur le site : la **Bondrée apivore** et le **Milan noir** qui sont marqués par un niveau patrimonial fort.

➤ Milan noir :

Le **Milan noir** est inscrit à l'annexe I de la Directive Oiseaux. En France, ses populations nicheuses sont classées en préoccupation mineure tandis que le statut « de passage » n'est pas applicable.

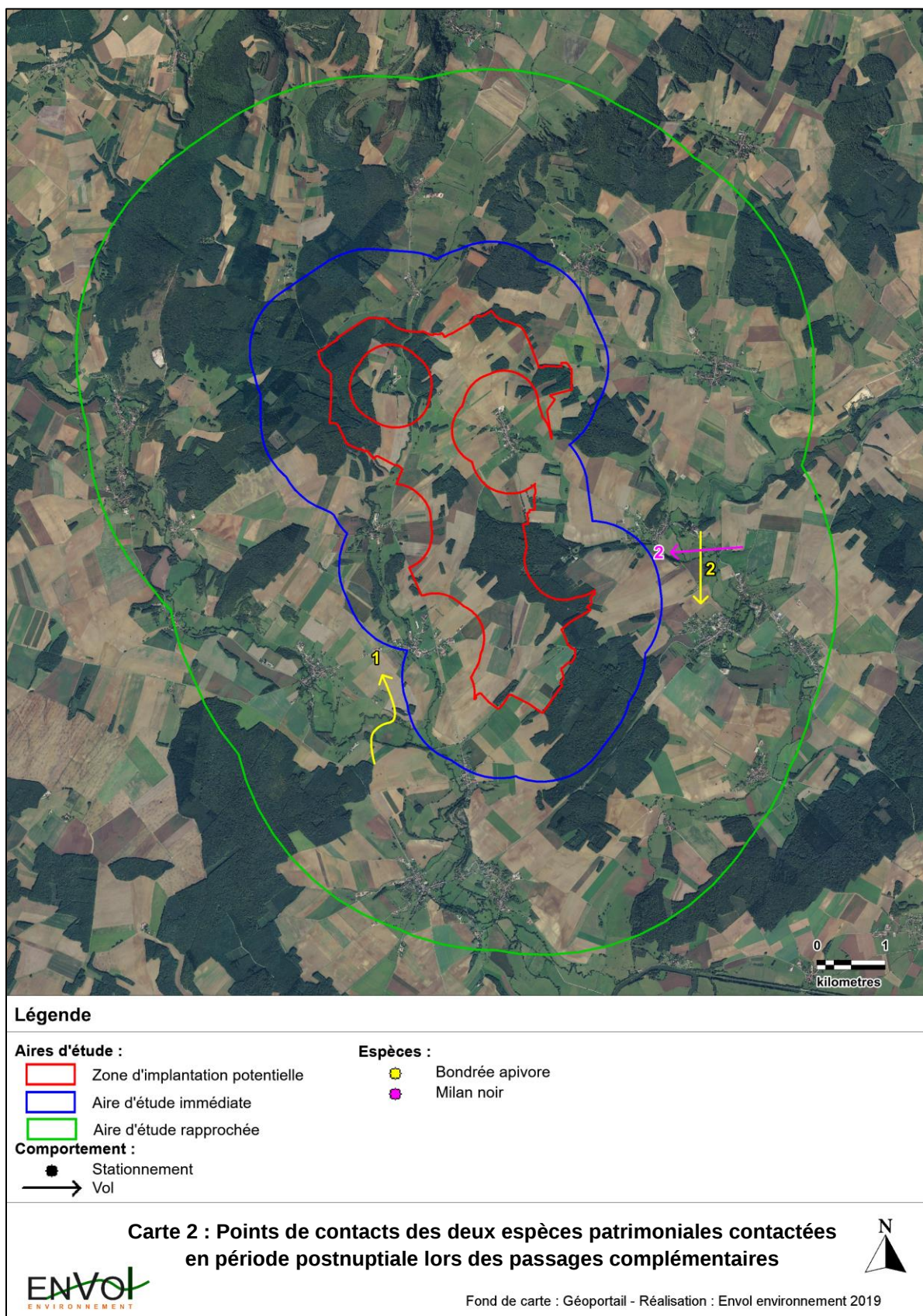
Sur le site, deux individus ont été observés le 30 juillet 2019 à partir du point d'observation P4 situé à l'Est, dans l'aire d'étude rapprochée. Les deux individus se dirigeaient vers l'Ouest à haute altitude (supérieure à 150 mètres) en direction de la zone d'implantation potentielle. Il est possible qu'il s'agisse d'individus migrateurs se dirigeant un peu plus à l'Ouest que leur trajet migratoire afin d'effectuer une halte ou pour profiter d'un territoire de chasse. Une autre hypothèse peut suggérer le regroupement d'individus pour effectuer leur migration. En effet, un total de 26 individus a été observé en date du 10 juillet 2019 au cours des passages spécifiques au Milan royal en période nuptiale.



Autres espèces patrimoniales :

Le 26 juillet 2019, deux individus de **Bondrée apivore** ont été observés en vol vers le Sud-ouest à partir du point d'observation P4 à faible altitude (inférieure à 50 mètres). Le même jour, un autre individu a été noté en vol local à partir du point P6 à l'Ouest à ces mêmes hauteurs. Ces observations ont été réalisées au sein de l'aire d'étude rapprochée mais en dehors de l'aire d'étude immédiate. Tout comme le Milan noir, ce rapace est un migrateur.

La carte suivante présente les points de contacts des deux espèces patrimoniales contactées sur le site du Blessonnier lors des passages complémentaires en période postnuptiale. Aucun couloir de migration ne peut être mis en évidence à partir de ces deux observations.



Conclusion des passages complémentaires relatifs au Milan noir

Les trois passages de prospection effectués en période postnuptiale sur le site du projet éolien du Blessonnier ont permis l'observation de 2 individus de Milan noir. Ces derniers, observés à la fin du mois de juillet sont possiblement des oiseaux migrateurs déjà en route ou des individus pas encore partis. En effet, les passages d'observations réalisés au mois de mai et juin ont permis d'affirmer la reproduction probable de l'espèce au Nord-est du site avec un individu transportant de la nourriture. Néanmoins, aucune localisation précise du nid n'a pu être effectuée. De plus, un groupe de 26 individus a été observé le 10 juillet 2019 en vol local puis en stationnement dans les cultures de la partie Nord de la zone d'implantation potentielle, ce qui suggère un regroupement d'individus, possiblement afin de migrer ensuite. Ces observations se situent à nouveau dans le couloir de migration identifié en 2016. Les mesures de réduction proposées en 2018, à savoir l'installation d'un système de vidéo-détection de l'avifaune et d'avertissement sonore et/ou de régulation des éoliennes sur les éoliennes E1, E2, E4, E5, et E6, sont donc en adéquation avec les résultats des passages complémentaires réalisés en 2019. Ces mesures permettront de réduire significativement les impacts sur les milans.